

Accessibilité



Avec accompagnateur

Public concerné

- Personnels devant intervenir sur des installations électriques afin d'y réaliser des travaux, des essais, ou des interventions d'entretien et de dépannage d'ordre électrique

Prérequis

- Etre électricien professionnel ou reconnu compétent par son employeur
- Et/ou avoir une pratique professionnelle probante dans le domaine (il appartient au demandeur de la formation, de s'assurer de cette expérience et capacité professionnelle)

Durée

- 2 jours, soit 14 heures sur site client ou en inter-entreprises

Effectif

- 12 participants maximum

Objectifs

- Préparation en vue d'un titre d'habilitation selon la norme NF C18-510
- Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage en exploitation
- Connaître la réglementation en matière de sécurité électrique
- Connaître les risques présentés par les installations et équipements BT
- Appliquer les consignes de sécurité en BT, liées aux consignations, aux interventions générales, aux travaux hors tension ou effectués sur des ouvrages ou des installations électriques ou au voisinage
- Accéder aux locaux HT
- Etre en mesure d'obtenir, de son employeur, un titre d'habilitation parmi les suivants:
B1/B1V/B2/B2V/H1/H1V/BR/BC/BE/H0/B0/H0V
- De manière pratique, elle permet de connaître les procédures de mise en sécurité et les équipements de protection individuelle à mettre en œuvre

Encadrement

- Formateur qualifié et compétent disposant d'une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et titulaire des habilitations pour lesquelles il forme

Références de textes réglementaires

- Norme NF18-510
- ED 6127 INRS L'habilitation électrique
- ED 6187 INRS La prévention du risques électrique
- ED6177 INRS Travailler en sécurité face au risque électrique

Moyens et méthodes pédagogiques

- Méthodes: Expositive / démonstrative / interrogative / active
- Retour d'expérience des participants
- Exercices pratiques
- PC / video projecteur
- EPC / EPI
- VAT
- Coffrets pédagogiques
- Alternance d'exposés théoriques, d'exercices pratiques et de retour d'expérience
- Utilisation des coffrets pédagogiques

Programme

• THEORIE	• PRATIQUE
<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation sécurité électrique selon décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510 • Rappel des notions élémentaires d'électricité • Les niveaux d'habilitation et le rôle des intervenants. L'évaluation des risques • Les dangers de l'électricité • Les effets du courant sur le corps humain • Connaître les domaines de tension • Connaître le rôle et les limites de chaque niveau d'habilitation • Connaître les procédures de sécurité selon le niveau • Savoir utiliser les documents nécessaires à la mise en place de l'intervention, tels que consignation, mise à la terre, etc... • Savoir mettre en œuvre une analyse de risques avant intervention • Savoir utiliser les équipements de protections collectives et individuelles • Connaître les opérations spécifiques de manœuvre, mesurage, vérifications et essais • Procédure à suivre en cas d'accident d'origine électrique • Procédure à suivre en cas d'incendie d'origine électrique • Le chargé de travaux et le chargé de consignation, leurs rôles respectifs et opérations autorisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Rentrer dans un local électrique et évaluer les risques • Mettre en place un balisage • Savoir choisir et utiliser les équipements de protections collectives et individuelles • Reconnaissance des différents appareils, manuels, automatiques, pouvoir de coupure, protections • Technique de manœuvre des appareils • Coupure en sécurité des sectionneurs • Consignation des équipements et installations • Réaliser une vérification d'absence de tension (VAT) • Respect des distances de sécurité • Réalisation de manœuvre, mesures, vérifications ou essais dans un environnement électrique • Remplir et communiquer les documents tels que fiche de consignation, la levée de la consignation, l'avis de fin de travail, d'autorisation de remise en route...

Evaluation des connaissances (le niveau d'habilitation est déterminé par le formateur en accord avec l'entreprise cliente et selon la qualification et le niveau du participant)

- Evaluation des connaissances théorique sous forme de QCM
- Evaluation des connaissances pratiques sous forme de mise en situation de travail

Suivi

- Remise d'un livret stagiaire
- Feuille de présence signée par demi/journée
- Attestation individuelle de fin de formation avec proposition du niveau de l'habilitation
- Délivrance d'une proposition d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur selon résultats des évaluations de connaissances théoriques et pratiques
- Enquête de satisfaction individuelle (mesure de la qualité de la formation, d'atteinte des objectifs, impact sur la pratique professionnelle du participant)

Validité de l'habilitation

- 3 ans